



Réunion en visioconférence du vendredi 10 septembre 2021 (10h-11h30).

Sont présents : le SG, le DRH adjoint, CFTC EPR, SNEC CFTC, FEP CFDT, SE UNSA, SGEN CFDT, AD, SPELC, SNE CSEN.

### Intervention du Secrétaire Général.

Point sanitaire : les indicateurs sont en baisse.

D'ici 5 semaines on devrait approcher 40% élèves du second degré vaccinés. Peut-être ira-t-on vers le niveau 1 du protocole, l'avenir le dira.

Vaccination : on incite les familles (hier a eu lieu une visio entre pédiatres et fédérations de parents où on a mis en évidence un risque mesuré, des résultats négatifs de l'isolement chez les jeunes), on continue les centres de vaccination éphémères dans les lycées. La problématique dans les lycées professionnels est toujours présente : pas d'accès au stage, pas de délai accordé aux stagiaires (CHU par exemple). Il y a une possible influence sur les classes à examen (CAP, Bac Pro, BTS) ; la question est abordée au niveau national. Les difficultés ne sont pas levées pour les enseignants en IME. Il faudra voir au cas par cas.

Rappel : Pas de passe sanitaire dans les écoles et établissements.

ASA : les demandes sont bloquées, pas encore accordées pour l'instant (la règle c'est le travail à distance).

Travail dans les écoles et établissements des personnels vulnérables : le Conseil de la Santé Publique a apporté une réponse trop vague, donc on a demandé des précisions.

La FAQ ministérielle va être affinée et publiée sur le site ministériel (probablement aujourd'hui).

Point AESH : ces personnels bénéficient d'une nouvelle grille indiciaire. On passe à la professionnalisation : 41 semaines en accompagnement d'élève(s) au lieu de 36 auparavant. Cette organisation différente dégage des heures supplémentaires pour satisfaire de nombreuses demandes des parents (350 actuellement, la liste d'attente est longue). Pour les AESH qui entreront en CDI ce sera sur la nouvelle quotité. En cas de refus il n'y aura pas de contrat à durée indéterminée.

### Questions du SNE

1 - Mutation : *Je suis professeur des écoles, j'ai l'intention de me présenter à un CAPES interne. Quelles sont statistiquement mes chances d'obtenir une affectation dans une autre académie ?*

> Aucune. On reste dans l'académie du recrutement d'origine.



2- Formation continue (Premier degré) : Y a-t-il un délai légal pour une convocation à une formation (par exemple le plan mathématiques mercredi matin) ?

> Non il n'y a pas de délai légal. La DIFOR programme trois semaines avant la date. Il peut y avoir des couacs, auquel cas il faut les signaler. Il peut arriver que l'information circule lentement aussi.

3- Liste Complémentaire PE : Les candidats sur la liste complémentaire du CRPE, voyant les besoins en remplacement, s'interrogent : le ministère a-t-il ouvert « les vannes » ?

> La stabilisation de la base de l'effectif des PE se fera fin septembre. Pour l'instant on ne connaît pas réellement nos besoins. On a demandé 15 postes au ministère qui en a accordé 14 (soit 7 équivalents temps plein, avec salaire complet). Appel : le rectorat va recruter une dizaine ou une douzaine de contractuels (niveau licence ou master) pour être formés et effectuer des remplacements courts dans le premier degré. Cela constituera une expérience professionnelle d'un an qui sera utile pour le concours. Public visé : étudiants prêts à passer le concours, candidats ne figurant pas sur la liste complémentaire.

Autres questions :

FEP : Que faire quand on est allergique au masque ? > Avec un certificat médical, l'administration traitera l'inaptitude et cela conduira à un congé maladie ordinaire.  
Nouveau vivier de remplaçants 1D : à qui s'adresser (cf plus haut) ? > il faut contacter le secrétariat de la DPEP.

CFTC : Des enseignants sont en ASA pour garde d'enfant mais sans traitement, l'IEN ne donne pas de consigne de travail (à distance) > Les messages de crises du SG sont pourtant clairs. On fait une attestation sur l'honneur que l'on doit garder un enfant (qui est dans une classe à l'isolement) et l'IEN décide du travail à distance. Plus rarement on peut bénéficier d'une ASA, qui est une absence. Il est hors de question de mettre un enseignant en absence sans traitement.

AD : Que faire des élèves mineurs que les parents ne peuvent récupérer ? > Ils restent dans leur établissement jusqu'à la fin de leur journée de classe.  
Lorsqu'un arrêt maladie est prolongé (au-delà de 15 jours), la direction exige que des collègues effectuent les compléments de service (jusqu'à 30 heures/semaine), quelle est la réglementation ? > Il s'agit de disciplines orphelines, d'un souci de recrutement de contractuels, il faut voir avec la DPES, les inspecteurs.



SGEN : Liste complémentaire (cf plus haut) - Qu'en est-il des stocks de masques dans les écoles ? > Le stock est bien suffisant, cela ne doit pas manquer, il y a eu distribution dans les circonscriptions la semaine dernière. On peut utiliser aussi les autotests, un complément va arriver.

SNEC : La nouvelle organisation va-t-elle obliger les AESH à se déplacer sur plusieurs écoles ? > On ne peut pas le dire car cela relève de l'organisation du PIAL. Il faut du bon sens et une bonne gestion.

Retraite au 01/09 dans le premier degré : que fait-on entre la rentrée et le et cette date ? > Normalement on est mis à disposition de l'école.

SPELC : Recours de collègues affectés à la Réunion avec des problèmes de régimes de retraite ? > Le dossier va être relancé et pris en compte.

Changement d'échelon : quand cela est-il effectif sur la fiche de paie ? > On n'a pas la réponse mais on peut estimer fin octobre au plus tard, avec effet rétroactif.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974